

DEPARTEMENT
DE LA DROMEDELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NYONS

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	28
PROCURATIONS : 5		

Séance du 29 MARS 2023

Date de la convocation
23 mars 2023

Date d'affichage
23 mars 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS
et le VINGT NEUF MARS

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS

Présents : M. DAYRE - Mme LAURENT - M. TATONI - Mme AMOURDEDIEU - M. LANTHEAUME - M. ROUSSELLE - Mme LOUPIAS, Adjoints,
M. MONPEYSSEN - M. GREGOIRE - M. VIARSAC - Mme BERGER-SABATIER - Mme BRUN-CASTELLY - M. CARRERE
M. TEULADE - Mme BERTHE - M. CATHENOZ - Mme AUDIBERT - Mme MACIPÉ - Mme BOUNIN - Mme FLAMAIN -
Mme TEISSEYRE - M. VAN ZELE, Conseillers Municipaux.

Absents avec procuration : Mme PILOZ - M. RINCK - Mme BOTTINI - M. ALLÉE - Mme TAILLEUX.

Absent : M. MOUTARD

Secrétaire de séance : Mme BERGER-SABATIER

2023 - 03 - 18

AFFAIRES FINANCIERES

Exonération de la redevance d'occupation du Domaine Public

RAPPORTEUR : M. Roger VIARSAC

La Mairie de NYONS a été saisie de deux demandes d'exonération de la redevance d'occupation du Domaine Public.

- A la suite d'un arrêt de travail, Monsieur Emmanuel SEGUE sollicite une exonération de la redevance du premier trimestre 2023 pour son camion pizza (place de la Libération).
- Après l'incendie de son camion pizza (place Olivier de Serres), Monsieur Laurent MUNOZ demande l'exonération de deux trimestres (2^e trimestre et 4^e trimestre 2022).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE ces deux propositions d'exonération de la redevance d'occupation du Domaine Public.

Fait et délibéré par les membres présents.

Pierre COMBES,
Maire de NYONS